LINKGESTION

Société par actions simplifiée
A capital variable

Siège social : 943 avenue de la République
59700 Marcq en Baroeul

833.419.484. RCS Lille Métropole

DECISION UNANIME DES ASSOCIES PRISE PAR ACTE SOUS SEING PRIVE
LE 04 DECEMBRE 2024

ENTRE LES SOUSSIGNES :

- **Monsieur Vianney LINQUE**, né le 07/05/1977 à Amiens, de nationalité française, demeurant à Wambrechies (59118), 115, rue du Château Valois;

- **La société KYPLINK**, société à responsabilité limitée au capital de 10.000 €, sise à Wambrechies (59118), 115, rue du Château Valois, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lille Métropole sous le numéro 788.922.128, représentée par Mr Vianney LINQUE ayant tous pouvoirs aux fins des présentes ;

Représentant l'ensemble des associés de la Société ;

Rappelant que conformément à l'article 24.3 des statuts de la Société, la consultation des associés peut résulter d'un acte sous seing privé signé par tous les associés ;

Acceptent expressément que la décision de la collectivité des associés se matérialise par un acte sous seing privé signé par tous les associés et renoncent à toute contestation des présentes décisions du fait du présent formalisme ;

Reconnaissant avoir disposé, préalablement aux présentes, d'un délai suffisant pour prendre connaissance :

- du rapport du Président ;
- du projet de texte des présentes décisions.

à l'effet de statuer, par voie de décisions unanimes, sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Fin de mandat du Commissaire aux comptes (*première décision*) ;
- Délégation de pouvoir au président (*deuxième décision*) ;

ONT PRIS, PAR LE PRESENT ACTE SOUS SEING PRIVE, LES DECISIONS UNANIMES SUIVANTES :

PREMIERE DECISION

Fin de mandat du Commissaire aux comptes

Les Associés, connaissance prise du rapport du Président et constatant que le mandat du Commissaire aux comptes titulaire, la SARL G'AUDIT PLUS est arrivé à expiration lors de l'approbation des comptes clos au 31 décembre 2023, soit lors de l'assemblée générale du 28 juin 2024 :

(i) **Prennent**, acte de la fin de mandat du commissaire aux comptes ;

(ii) **Décident** de ne pas procéder à son renouvellement, ni à son remplacement.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION

Délégation de pouvoir au Président

Les Associés **délèguent** tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

LES ASSOCIES DECIDENT QUE LES PRESENTES DECISIONS SERONT MENTIONNEES, A CETTE DATE, AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

* *
*

Paraphes	SIGNATURES	Paraphes	SIGNATURES
	Pour la société KYPLINK Monsieur Vianney LINQUE		**Monsieur Vianney LINQUE,**